

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2011

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, SAILLARD André, NICOD Patrick.

Excusés :

Absents : GUIGNERET Franck, Denis BURY

Date de convocation : 20 septembre 2011

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. **Compte rendu de l'assemblée générale de la commune**

Cette année, le conseil avait fait le choix de laisser plus de place aux questions des habitants et de ne pas faire comme habituellement la présentation du bilan des activités du conseil qui fait l'objet d'une communication par le bulletin qui a été diffusé à un rythme mensuel en 2010 et 2011

Le Maire demande à chacun des conseillers de s'exprimer sur son ressenti suite à cette assemblée générale.

Monsieur Saillard pense que cette réunion a été plutôt bénéfique. En effet, les habitants ont pu s'exprimer librement sur des sujets qui les concernent.

Par contre, la majorité du conseil estime que cette assemblée n'a pas permis d'aborder des sujets pourtant jugés importants par certains habitants. En effet, il y a eu beaucoup de temps passé sur des thèmes estimés mineurs et certaines personnes ont regretté que la parole soit monopolisée par quelques personnes. Toutefois l'utilité d'une assemblée générale est reconnue et il est donc proposé de continuer ce type de réunion mais en revenant à la formule des années précédentes.

Monsieur le Maire présente quelques sujets qu'ils auraient été bon d'aborder lors de l'assemblée générale afin d'informer aux mieux les habitants.

- le devenir de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille : Il va se confirmer dans les jours à venir. En effet le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été approuvé par toutes les communes sauf Voiteur et Nevy sur Seille. Selon la proposition actuelle, la CCCHS resterait en l'état et les communes des Crançot, La Marre, Bonnefontaine et Saint Lamain rejoindraient la communauté de communes. Le bureau de la CCCHS rencontrera le Préfet le 4 octobre prochain. La CDCI devrait se réunir d'ici la fin du mois d'octobre. Suite à cette réunion, le Maire réunira le Conseil Municipal pour lui présenter l'avancement du projet.

- Enquête publique sur le SCOT : Le schéma de cohérence territoriale a pour mission d'essayer de réguler la problématique de l'urbanisme. Si ce document est adopté, toutes les fois qu'une commune voudra modifier son POS ou son PLU, elle devra obtenir la validation du SCOT.

2. **Eau : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de 2010**

Dans le cadre de son service d'eau, le SIDEC a fourni le document de base servant à réaliser ce rapport.

Monsieur le Maire présente la synthèse du RPQS. En 2010 six analyses d'eau ont été réalisées. L'ensemble de ces analyses se sont montrées conformes aux normes bactériologiques et physiologiques.

En 2010, la commune a réalisé un programme de rénovation de son réseau d'eau qui a permis entre autre de changer 40 branchements plombs sur les 130 compteurs que compte la commune.

La rénovation du réseau a permis d'augmenter le rendement de ce dernier. En effet le taux de rendement du réseau est passé de 34% en 2008 à 83% en 2010.

Dans le même temps le tarif de l'eau (pour ce qui concerne la part communale) reste inchangé depuis 2008.

La commune a également investi dans un système de télésurveillance. Ce dernier permet une meilleure gestion de la qualité de l'eau notamment au niveau de sa chloration. Le coût de cet investissement se monte à 6030 € subventions déduites.

Le conseil approuve à l'unanimité ce rapport.

3. **Urbanisme :**

- point sur les dossiers en cours :

- *Dossier Cartier* : le tribunal a jugé qu'il n'y avait pas de préjudice. Toutefois, la préfecture doit verser une indemnité de 800€ à l'indivision Cartier suite à l'arrêt d'interruption de travaux pris par la commune en 2009. En effet cet arrêté a été déclaré illégal. Le tribunal de grande instance a commandité un géomètre expert pour effectuer de nouvelles mesures. Il est demandé à l'indivision Cartier de suivre le permis de construire n°1 pour la réalisation des travaux.

- *Dossier Converset* : suite au jugement du tribunal, Monsieur et Madame Converset ont fait appel de la décision. Ils demandent 4000€ de dommage.

Un problème se pose actuellement car il existe d'autres habitations disposant de fenêtres PVC. Si ces travaux ne respectent pas la réglementation en vigueur, la commune devra engager d'autres démarches en justice.

- signalisation des gîtes et chambres d'hôtes

La commune a reçu une demande pour la mise en place d'une signalisation des gîtes et chambres d'hôtes du village. Le conseil est d'accord sur le principe d'une signalétique semblable à celle des restaurateurs et vignerons, mais une commission se réunira pour étudier la faisabilité du projet. En effet, il ne faudrait pas multiplier les panneaux afin de garder une certaine lisibilité de la signalétique.

- remboursement Groupama :

L'ensemble du conseil approuve la proposition de Groupama de rembourser à hauteur de 1076€ la note d'honoraires de Maître Devevey dans le cadre de l'affaire Converset.

- instauration de la taxe d'aménagement :

Le Maire explique que d'ici à mars 2012, la taxe locale d'équipement va être supprimée. Le conseil doit donc décider du taux de la taxe d'aménagement qui remplacera la TLE. Certains conseillers sont d'avis d'exonérer l'ensemble du village de cette taxe. Toutefois, Monsieur Saillard estime qu'il faut réunir une commission des finances avant de se décider. Il est donc décidé de réunir cette commission le plus rapidement possible, la décision de la commune devant être actée avant le 30 octobre prochain.

- déclaration d'intention d'aliéner

Suite au décès de Mme Boisson, son garage situé rue de l'Eglise a été mis en vente. Ce bien étant situé dans le périmètre du droit de préemption urbain, le conseil doit donner son avis. Vu le projet présenté par Mme Morel-Fourrier, la commune ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

4. **Demande d'acquisition de la parcelle AB 110**

Madame Cader, propriétaire des deux parcelles voisines souhaite acquérir la parcelle AB 110. Le conseil est d'accord à l'unanimité pour vendre cette parcelle. Un appel à candidature sera effectué dès que le prix de vente aura été fixé.

Le prix de vente de cette parcelle sera fixé notamment en fonction de la surface du mur situé sur cette parcelle.

Le problème est posé pour le mur séparant les parcelles AB110 et 150. Le Maire souhaite profiter de cette vente pour clarifier la question de ce mur construit par la commune en 2000 sur la propriété d'un privé. Le conseil est d'accord avec cette proposition à 8 voix pour et 1 contre.

5. **Tarif de la location de l'alambic communal saison 2011/2012**

Le tarif de la location est fixé à l'unanimité à 45€ pour la saison 2011/2012. Il est fixé à 50€ (4 voix pour et 5 abstentions) pour la saison 2012/2013.

6. **Tarifs des affouages pour 2011**

Le tarif est fixé à 45€ pour la saison 2011/2012 (2 abstentions 7 pour), de même pour la saison 2012/2013 (1 abstention 8 pour).

7. Travaux Mairie et salle communale : organisation du service de la mairie durant sa fermeture

Les travaux de restauration de la mairie ont commencé le 3 octobre. La secrétaire sera absente du 3 au 7 octobre. Les deux semaines suivantes, les permanences seront assurées dans les locaux de la communauté de communes à Voiteur. La secrétaire sera joignable au **03.84.44.04.41**.

Le poêle qui se trouvait dans la mairie sera soit installé à l'École d'Autrefois (en fonction de l'état de celui qui s'y trouve actuellement) soit vendu.

Concernant l'ancien ordinateur, Monsieur le Maire proposait de le donner à Luc Decoster, mais vu l'opposition d'un conseiller, il propose de le déposer en déchetterie.

8. Déplacement et changement du chauffe-eau du logement au dessus de l'école

Le conseil approuve à l'unanimité le devis pour le changement et le déplacement du chauffe-eau situé dans le logement occupé par Madame Macias. Les travaux sont estimés à 1042,91€ TTC

9. Visite de Château-Chalon sur I Phone

L'entreprise I Odyssee a réalisé une visite guidée de Château-Chalon sur I Phone. Cette visite inclus les douze points les plus visités du village. La commune est le premier « Plus Beau Village de France » à bénéficier de ce service à destination des visiteurs. L'opération est gratuite pour la commune mais le maire a remis aux prestataires un large échantillon des vins du territoire. Le Maire a signé une convention qui prévoit que les futures mises à jour soient également gratuites.

10. Forêt : prolongement du délai d'exécution des travaux

Le conseil donne son accord pour prolonger les délais d'exécution des travaux du chemin forestier.

Le maire redit une nouvelle fois que le conseil est disponible pour organiser à nouveau une réunion afin d'expliquer aux habitants le plan de gestion de la forêt communale. Il suffit que toute personne intéressée se manifeste en mairie.

Questions diverses :

- Association de détection « Jura Détection » : Cette association souhaite pouvoir exercer son activité sur la commune comme elle le fait sur de nombreux territoires de communes jurassiennes. Pour cela, elle a effectué une demande auprès du conseil qui s'est prononcé à 2 voix pour, 3 abstentions et 4 contre.

- Réactivation des commissions : La commission patrimoine dont Monsieur Guigneret a actuellement la charge sera reprise par Monsieur Vuillaume afin que cette commission soit redynamisée. Monsieur le Maire demande aux responsables des autres commissions de se réunir afin de relancer leurs commissions respectives.

- Restauration du tableau de la « Sainte Famille » : Le devis a été envoyé à Monsieur Garcia début septembre. Ce devis s'élève à 3066.23€ TTC. Le Conseil Général et la DRAC ont déjà notifié leur subvention qui s'élèvent à 640.93€ chacune. Seul le Conseil Régional n'a pas rendu sa décision. Monsieur le Maire rappelle que si la commune a tardé à renvoyer le devis c'est simplement qu'elle était en attente des notifications de subvention, une pratique habituelle dans tous les domaines qui engagent des financements..

Le Maire rappelle également que le tableau de Saint Tolentino a été accroché dans l'église le 25 août dernier avec la participation des cantonniers et de l'ASPECC.

- Changement de la deuxième pompe de la station de relevage : Cet été, la commune a rencontré de nombreux problèmes à la station de relevage. Une première pompe a été changée. Toutefois, l'entreprise en charge du dossier s'est aperçue que la puissance de cette nouvelle pompe ne suffisait pas. Il a donc été décidé d'en mettre une plus puissante tout en conservant le prix de la première. La seconde pompe est également à changer. Le devis proposé par Véolia s'élève à 1889.68€ TTC.

- Décision modificative du budget eau assainissement : Le Maire présente la décision modificative qui prévoit notamment l'ouverture de crédits pour payer l'adhésion au service d'eau du SIDECC. Le conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative.

- SIARD – projet de fusion des syndicats d'assainissement : Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit la fusion des syndicats d'assainissement de la Haute Seille, du Val Serin et de la région de Domblans. Le SIARD a émis un avis défavorable à ce projet Le conseil soutient cet avis (8 pour 1 abstention)

- CNFPT – taux de cotisation pour 2012 : la loi de finances rectificative pour 2011 prévoit un abaissement du taux de cotisation des collectivités au CNFPT. Celui-ci passerait de 1% à 0.90%. Ceci aura pour conséquence de réduire les recettes du CNFPT. Actuellement, les formations organisées par le CNFPT sont gratuites pour les collectivités. Cette réduction du taux de cotisation et donc des recettes du CNFPT remettrait en cause le principe de gratuité des formations.

- Participation aux frais de fonctionnement de la garderie périscolaire de l'école publique de Voiteur : les frais de fonctionnement s'élèvent à 207.81€ par enfant pour l'année 2011. Le maire rappelle qu'en 2010, ils s'élevaient à 190€. Quatre enfants sont concernés pour un total de 831.24€.

- Prix des photocopies : le conseil a décidé de fixer le prix des photocopies effectuées en Mairie à 0.15€ l'unité.

- Renouvellement du contrat de Luc Decoster : Luc a été embauché en contrat aidé par le biais de l'association AIR au mois d'avril pour une durée de 6 mois. Le conseil a décidé de ne pas renouveler son contrat pour le moment. En effet, il est difficile de faire travailler deux cantonniers l'hiver en fonction des travaux à réaliser.

- Poêle de la mairie : le conseil décide de le mettre à l'École d'Autrefois s'il est en meilleur état que celui qui s'y trouve actuellement. Si non il sera vendu.

- Réception des téléphones portables : après de multiples contacts, le maire a obtenu d'Orange la promesse que d'ici environ un an et demi la commune devrait être positionnée pour une meilleure réception des communications.

- Plaques de rue : Monsieur Mutiaux a repris contact avec les Signaux Girod car il y a un problème avec une des couleurs de plaques. Un commercial de l'entreprise devrait se déplacer pour voir sur la place quelle solution il est possible d'apporter à ce problème.

- Numérotation des habitations : les remarques qui nous sont parvenues lorsque le projet était consultable en mairie ont été prises en compte. Monsieur Reichardt a fait une proposition de couleurs qui sera présentée au commercial de l'entreprise Signaux Girod. Avant de confirmer la commande, l'entreprise proposera une plaque échantillon afin que le conseil puisse se rendre compte du résultat final.

- Lanterne : le conseil donne son accord pour vendre les anciennes lanternes 30€ chacune. L'information sera reprise dans le journal communal puis sur "le bon coin". Le conseil souhaite donner la priorité aux habitants du village.

La séance est levée à 22h35

La date du prochain conseil sera fixée en fonction de la réunion de la CDCI.